

La délégation FO en CCE :

J. Di Meglio (Membre consultatif)

H. Dubois - Deborde (Représentant syndical)

L'ordre du jour de cette séance prévoyait :

- Etat des réflexions en cours sur les mesures à prendre en cas de pandémie grippale,
- Bilan sur l'apprentissage,
- Nouvelle politique végétation (GIV).

### **Mesures à prendre en cas de pandémie grippale (pour avis)**

La Direction a présenté un document concernant le plan de continuité de RTE en cas de pandémie grippale. Il s'appuie largement sur les mesures gouvernementales prévues en la matière ainsi que sur un scénario comportant un corps d'hypothèses précisant notamment le taux d'absentéisme, le fonctionnement des circuits de télécommunication, des réseaux informatiques. En annexe de ce document figure un certain nombre de dispositions relatives aux organisations à mettre en place à RTE en cas de pandémie.

Le docteur Caron est également intervenu pour donner des informations relatives au virus H1N1. Son discours s'est voulu rassurant.

Après de longs débats, il est apparu qu'hormis des mesures de préventions sanitaires, aucune mesure organisationnelle concrète n'a été mise en œuvre en l'état actuelle de la situation. Cependant, certaines de ces mesures sont déjà rédigées et n'ont pas été fournies aux représentants du personnel alors qu'ils étaient consultés sur ce dossier.

Au moment de donner un avis, à travers une résolution adoptée à l'unanimité, non seulement les représentants du personnel ont repoussé le vote constatant qu'ils n'avaient pas les informations nécessaires pour donner un avis mais ont également exigé de la Direction qu'elle fournisse l'ensemble des documents relatifs aux mesures organisationnelles prévues.

### **Commentaires de FO :**

Force est de constater que nul ne sait véritablement quelle sera l'étendue de la pandémie, son intensité et sa durée. Pour mesurer l'impact sur les organisations de travail, nous comprenons bien qu'il faille se baser sur un scénario plausible.

Cependant, dès lors qu'il y aura un impact sur les organisations du travail, nous avons demandé que les IRP compétentes (CE, CCE, CHSCT) soient réunies autant que de besoin pour consultation. Cela est d'autant plus nécessaire que des dérives ou des initiatives locales « non contrôlées » sont toujours possibles.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont pris des mesures radicales quant aux établissements scolaires en décidant de fermer purement et simplement une ou des classes dès lors que certaines conditions seront réunies. Cela peut entraîner un absentéisme des parents pour assurer la garde des enfants. Nous considérons qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle qui doit appeler de la part de RTE des mesures elles aussi exceptionnelles. Faire appel, comme le préconise la Direction, à l'ensemble des dispositifs d'absences déjà existants (RTT, enfants malades, CA,...) ne constitue pas une réponse adaptée.

Enfin, le document de la Direction s'appuie sur un plan gouvernemental de 2007 alors qu'une nouvelle version a été publiée en 2009.

### **Bilan alternance – promotion 2007 – 2009 (pour information)**

La Direction a présenté le bilan de l'apprentissage pour l'année 2009. Sur 100 apprentis (94 Exécution/Maîtrise et 6 Cadres), 56 ont été recrutés, 11 continuent leurs études, 6 n'ont pas souhaité être recrutés à RTE, 15 apprentis ne seront pas recrutés.

### **Commentaires de FO :**

Globalement, ce bilan est bon. Il est maintenant nécessaire que RTE appuie les apprentis non recrutés dans leur recherche d'emploi.

### **Note relative à la gestion de la végétation (pour information)**

L'outil GIV (Gestion Informatisée de la Végétation) accompagne la Directive végétation applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il viendra se substituer d'ici 2015 aux outils CPV et Phy

des hauteurs. L'ensemble des données collectées devra donc, au fur et à mesure être transféré sur GIV.

La Directive Végétation prévoit la nomination d'un Pilote Régional Végétation ainsi que d'une équipe dédiée à GIV dans les GIMR. L'un des rôles du PRV est de piloter et mettre en œuvre le budget nécessaire pour mener à bien la politique végétation en procédant si nécessaire aux arbitrages dans l'expression des besoins émis par les GET.

**Commentaires de FO :**

Il nous paraît inopportun de laisser aux GET la responsabilité de la conformité des tranchées forestières alors que dans le même temps, ils n'ont plus la gestion des budgets correspondants aux mises en conformité. Il y a là les prémices de situations conflictuelles ainsi que l'introduction d'une confusion des rôles entre les différents intervenants préjudiciables à cette activité essentielle pour RTE.

Enfin, nous sommes de plus en plus circonspects face à de nouveaux outils informatiques dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont loin d'apporter les bienfaits attendus. En espérant que GIV ne soit pas un boulet de plus à tirer par les agents.

**LE PROCHAIN CCE EST PREVU LE 13 OCTOBRE 2009**